

**MAIRIE de BREUILLET
(Charente-Maritime)****EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/06/2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-trois juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Noëlle GROCH.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 juin 2026.

PRÉSENTS : Marie-Noëlle GROCH, Philippe SAINCOTILLE, Bernadette ORION-VIÉ, Gary THAUVIN, Guillaume LANOTTE, Sophie PERRON, Gérald BARATTO, Frédéric BESCH, Vincent DUBOYS de LABARRE, Myriam LEGOIX, David DETAIS, Laurent BONHOMME, Julie RENAUDIN, Sarah LYS, Eric BOULLLOUD, Marie-Laure ROLLANDEAU, Christine FAVRE.

ABSENTS EXCUSÉS : Sylvie LEGROS (pouvoir à M.-N. GROCH), Graziella THOMASSE (pouvoir à M. LEGOIX), Julia CHAUMONT (pouvoir à G. LANOTTE), Loïc DUFOUR (pouvoir à P. SAINCOTILLE), Cindy ANDRIEUX (pouvoir à E. BOULLLOUD), Luc SAHBI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette ORION-VIÉ.**3 / CM 23-06-2026****Finances – Fixation des tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} septembre 2026.***(Rapporteur : Philippe SAINCOTILLE)*La commission « Budget – Finances », réunie le 16 juin 2026, a étudié les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} septembre 2026.

Vu l'avis des membres de cette commission, M. SAINCOTILLE propose de fixer l'ensemble des tarifs communaux comme détaillés en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- D'approuver les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} septembre 2026 tels que présentés ci-après.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
La Maire,
Marie-Noëlle GROCH



La secrétaire de séance,
Bernadette ORION-VIÉ



TARIFS PUBLICS

(À compter du 1^{er} septembre 2026)

MÉDIATHÈQUE	
Abonnement annuel (<i>jusqu'à 18 ans et pour les étudiants sur présentation de la carte d'étudiant</i>)	Gratuit
Abonnement annuel (<i>à partir de 18 ans</i>)	17,90 €
Forfait d'accès à Internet pour les non adhérents (1/2 heure)	3,00 €
Impression (la page)	1,00 €

MARCHÉ ET DOMAINE PUBLIC	
Pour les commerçants abonnés : émission de titres de recettes en fin de période – 3 périodes – fin mai, fin septembre, fin janvier	
<i>Période « Hiver » du 1^{er} octobre au 31 mai / Période « Été » du 1^{er} juin au 30 septembre</i>	
Commerçant abonné « Hiver »	1,70 € mètre linéaire / jour de marché
Commerçant abonné « Été »	3,10 € mètre linéaire / jour de marché
Commerçant saisonnier « Hiver » (payable le jour du marché)	2,50 € mètre linéaire / jour de marché
Commerçant saisonnier « Été » (payable le jour du marché)	4,60 € mètre linéaire / jour de marché
Commerce ambulant hors marché	
Mètre linéaire / demi-journée	5,80 €
Mètre linéaire + électricité / demi-journée	6,40 €
Mètre linéaire / journée	7,30 €
Mètre linéaire + électricité / journée	7,90 €
Vente ambulante lors de manifestations communales :	
Longueur de stand inférieure ou égale à 4 mètres linéaires (forfait)	21,20 € (par jour et par manifestation)
Longueur de stand supérieure à 4 mètres linéaires (forfait)	35,20 € (par jour et par manifestation)
Autre vente ambulante (outillage, matelas...)	119,70 € (emplacement forfait journée)

CIMETIÈRE ET VACATION FUNÉRAIRE	
Vacation funéraire	25,00 €
Concession trentenaire (100 ⚡ 200)	416,30 €
Cavurne, case Columbarium temporaire (5 ans)	207,60 €
Cavurne, case Columbarium temporaire (15 ans)	623,80 €
Cavurne, case Columbarium trentenaire	1 248,70 €

Plaque du Souvenir Columbarium	83,90 €
Inscription monument Jardin du Souvenir	139,10 €
Jardin du souvenir	Gratuit

PUBLICITÉ DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

1/12 ^{ème} de page (2 parutions par an)	86,00 €
1/6 ^{ème} de page (2 parutions par an)	169,50 €
1/3 ^{ème} de page (2 parutions par an)	228,60 €

REPRODUCTION DOCUMENTS ADMINISTRATIFS COMMUNICABLES

Support numérique neuf fourni par le demandeur (clé USB, CDROM)	Gratuit
Coût d'envoi par voie postale	Application du tarif en vigueur lors du postage
Dossiers volumineux et plans	Le montant correspondant aux frais de reproduction auprès d'une entreprise spécialisée sera facturé au demandeur.

DIVERS

Plan de la commune	Gratuit
--------------------	----------------

FRAIS DE CAPTURE DES ANIMAUX ERRANTS

Tarif capture de jour / par animal (8h00 à 20h00 du lundi au vendredi)	104,30 €
Tarif capture de nuit / par animal (20h01 à 7h59 du lundi au vendredi)	130,40 €
Tarif week-end et jours fériés / par animal (samedi, dimanche et jours fériés)	121,70 €
Capture échouée (au titre des frais de déplacement)	65,90 €

RESTAURANT SCOLAIRE

Repas enfant	3,30 €
Repas adulte	7,40 €

**TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, DES MERCREDIS
ET ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT
(À compter du 1^{er} septembre 2026)**

La tarification est calculée en fonction d'un taux d'effort (pourcentage appliqué sur le quotient familial de chaque famille) avec un tarif « plancher » calculé sur un quotient familial de 760, et un tarif « plafond » calculé sur un quotient familial de 2 000. Si la famille ne communique pas le quotient familial, le tarif plafond est automatiquement appliqué.

TARIF	TAUX D'EFFORT
Enfants dont les parents ont leur résidence principale à BREUILLET	
Mercredis et vacances scolaires :	
Journée	1,11 %
Demi-journée avec repas	0,89 %
Demi-journée sans repas	0,67 %
Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :	
Le matin	0,09 %
Le soir	0,23 %
Enfants dont les parents n'ont pas leur résidence principale à BREUILLET	
Mercredis et vacances scolaires :	
Journée	1,55 %
Demi-journée avec repas	1,34 %
Demi-journée sans repas	1,11 %
Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :	
Le matin	0,126 %
Le soir	0,31 %

Le tarif « journée » comprend le repas de midi et le goûter. Le tarif « demi-journée » comprend le goûter (après-midi).

Sortie	5,10 €
Pénalité pour tout enfant accueilli le soir, sans y avoir été inscrit, ou pour tout retard au-delà de 19h15	13,20 €

LOCAL JEUNES
(À compter du 1^{er} septembre 2026)

Adhésion annuelle	
Non ouvrants droits	14,00 €
Ouvrants droits (quotient familial > 760 €)	12,80 €
Ouvrants droits (quotient familial ≤ 760 €)	8,40 €

Sorties : tarif unique (pourcentage du tarif réel de l'activité)	
Non ouvrants droits	100 %
Ouvrants droits (quotient familial > 760 €)	90 %
Ouvrants droits (quotient familial ≤ 760 €)	70 %

<i>Ouvrants droits : allocataire CAF ou MSA ressortissant du régime général de la sécurité sociale</i> <i>Non ouvrants droits : autres régimes</i>

LOCATION DE LA SALLE MULTICULTURELLE
(Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur le jour de l'évènement)

	Grande salle Hall et bar	Cuisine	Hall et bar (Ménage inclus)
ASSOCIATION COMMUNALE			
La journée en semaine (du lundi au vendredi sauf jour férié)	132,30 €	103,00 €	103,00 €
La journée samedi / dimanche / jour férié	264,30 €	154,50 €	154,50 €
Le week-end	396,30 €	206,00 €	
<i>Les associations communales peuvent bénéficier d'une mise à disposition gratuite un week-end par an (du 1^{er} janvier au 15 juin et du 16 septembre au 31 décembre) pour une manifestation à but non lucratif qui concoure à la satisfaction de l'intérêt général.</i> <i>Pour les autres manifestations, les tarifs en vigueur seront appliqués dès la première réservation.</i>			

ASSOCIATION HORS COMMUNE			
La journée en semaine (du lundi au vendredi sauf jour férié)	333,60 €	154,50 €	103,00 €
La journée samedi / dimanche / jour férié	600,30 €	206,00 €	154,50 €
Le week-end	867,00 €	257,50 €	

PARTICULIER (COMMUNE)			
La journée en semaine (du lundi au vendredi sauf jour férié)	267,00 €	154,50 €	103,00 €
La journée samedi / dimanche / jour férié	466,90 €	206,00 €	154,50 €
Le week-end	800,40 €	257,50 €	

PARTICULIER (HORS COMMUNE)			
La journée en semaine (du lundi au vendredi sauf jour férié)	466,90 €	154,50 €	103,00 €
La journée samedi / dimanche / jour férié	600,30 €	206,00 €	154,50 €
Le week-end	933,70 €	257,50 €	

ENTREPRISE (COMMUNE)			
La journée en semaine (du lundi au vendredi sauf jour férié)	533,60 €	154,50 €	103,00 €
La journée supplémentaire	400,40 €	206,00 €	154,50 €
Le week-end	1 067,00 €	257,50 €	

ENTREPRISE (HORS COMMUNE)			
La journée en semaine (du lundi au vendredi sauf jour férié)	667,00 €	154,50 €	103,00 €
La journée supplémentaire	533,60	206,00 €	154,50 €
Le week-end	1 200,30 €	257,50 €	

Option « location GRADINS »	264,30 €
------------------------------------	----------

THÉ DANSANT La journée (vendredi, samedi ou dimanche)	528,30 €
---	----------

ACOMPTE <i>Toute réservation donne lieu au versement d'un acompte en rapport avec le montant de la location.</i>	50 %
CAUTION (Grande salle / cuisine)	1 320,50 €
MÉNAGE ASSOCIATIONS BREUILLETONNES	Gratuit
MÉNAGE OBLIGATOIRE (y compris lors des locations gratuites - hors associations breuillette tonnes) – hormis location hall et bar	252,80 €

SALLE ASSOCIATIVE	
Associations communales	Gratuit
Associations hors commune (tarif horaire ménage inclus)	11,50 €

***Tout matériel / mobilier / équipement manquant ou détérioré
sera facturé au prix coûtant du remplacement***

SALLE DE RÉCEPTION	
Location « Salle de Réception » - Ménage inclus	8,10 € / heure Gratuit pour les associations

BADGES	
Remplacement d'un badge « entrée/sortie » perdu ou détérioré	90,00 €
Remplacement d'un badge « alarme » perdu ou détérioré	20,00 €
Remplacement clé perdue ou détériorée	20,60 €
Remplacement clé (avec programmation) perdue ou détériorée	92,70 €

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

DESIGNATION DE L'EMPRISE	DUREE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	TARIFS		
		de 0 à 20 m²	de 0 à 50 m²	de 0 à + de 50 m²
PERIMETRE DE SECURITE ENGINS DE LEVAGE DEPOT DE MATERIAUX ET MATERIELS ECHAFAUDAGES BENNES A GRAVATS VEHICULE DE CHANTIER BARAQUE DE CHANTIER (liste non exhaustive pouvant être complétée par tout matériel ou engin en lien avec les travaux)	FORFAIT DE 3 JOURS consécutifs calendaires	32,00 €	57,40 €	57,40 € (50 m²) + 0,20 €/m² supplémentaire
	FORFAIT DE 7 JOURS consécutifs calendaires	76,50 €	114,80 €	114,80 € (50 m²) + 0,20 €/m² supplémentaire
	FORFAIT DE 14 JOURS consécutifs calendaires	127,50 €	178,40 €	178,40 € (50 m²) + 0,20 €/m² supplémentaire
	FORFAIT DE 30 JOURS consécutifs calendaires	203,80 €	280,20 €	280,20 € (50 m²) + 0,20 €/m² supplémentaire

SURPLOMB DU DP PAR FLECHE DE GRUE FIXE	19,20 € / JOUR 191,10 € / MOIS
---	-----------------------------------

FRAIS ADMINISTRATIFS pour occupation du domaine public sans autorisation, dans le cadre de travaux et pour non-respect du réseau pluvial et des espaces verts	76,50 € / JOUR
--	----------------

Livraison de matériaux sans dépôt permanent sur le domaine public	GRATUIT
--	---------

TERRASSES COMMERCES SÉDENTAIRES PLACE JEAN-NOËL DE LIPKOWSKI	
Tarif mensuel / m ²	2,30 €

SIGNALETIQUE COMMERCIALE (Tarif annuel)

COMMERCES BREUILLETONS	
Simple face	109,10 €
Double face	136,30 €
COMMERCES HORS BREUILLET	
Simple face	177,20 €
Double face	204,50 €